

Le CHASSEUR VAROIS

Magazine de la Fédération Départementale des Chasseurs du Var

N° 25 - FEVRIER - 2021

Trimestriel gratuit - ISSN 2428 - 7253

Aucun gibier, aucun trophée ne vaut une vie humaine !



Fédération Départementale des Chasseurs du VAR (83)

Fédération Départementale des Chasseurs du Var

Place Georges Clémenceau
21, rue de Tielt - 83170 BRIGNOLES

Tél. + 33(0)4 22 60 83 83

Fax : +33(0)4 94 59 54 35

<http://fdc83.com>

Mail : contact@fdc83.com



SOMMAIRE

03	Le mot du président
04	Lettre ouverte au chef de l'État
05	Réponse de la ministre Barbara POMPILI
06	Synthèse des observations [...] cynégétique ...
08	Modérateur de son
10	Les Arcs : la sté communale se mobilise pour le lapin
12	Un simple contrôle finit en drame, c'était il y a 25 ans
13	La maladie d'Aujeszky
15	Vigie PPA et Influenza aviaire
16	Un beau trophée Un cerf exceptionnel prélevé dans le Var
18	Un dimanche à la chasse
19	Sept cents [...]
22	Battue à Vins-sur-Caramy du 13 décembre 2020
23	Droit de réponse
24	Un rêve d'une vie ... se réalise
25	Hommages ... Jean-Guy REBUFFEL, Lauder POLI
26	Hommages ... Jean CORNIER, Daniel CASTELLAN

ÉDITEUR DE PUBLICATION

FDC83

Directeur et Rédacteur en chef :
Marc MEISSEL, Président de la FDC83

IMPRESSION

Print concept
Traverse de la Bourgade
13400 AUBAGNE

ADMINISTRATION, PUBLICITÉ,

PETITES ANNONCES

Elan-Com
Tél. 07 88 57 84 82
mag@fdc83.com

© CRÉDIT PHOTOS

FDC83, FNC, DR, Christel HELSTROFFER,
Philippe ORSINI (Photo Couverture)

RÉDACTION

FDC83, Elan-com, Christel HELSTROFFER

CONCEPTION DE LA MAQUETTE ET MISE EN PAGE

Elan-Com
contact.elancom@gmail.com
Tél. 07 88 57 84 82

DÉPÔT LÉGAL : ISSN 2428-7253

INFORMATIONS UTILES

Fédération Nationale des Chasseurs (FNC)

Tél. : 01 41 09 65 10 - www.chasseurdefrance.com

Office National des Forêts (ONF)

Tél. : 04 98 01 32 50 - www.onf.fr

Office Français de la Biodiversité (OFB)

Tél. 04 94 68 76 59 - www.ofb.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

Tél. : 04 94 46 81 72 - Toulon

IMPCF

Tél. : 04 66 35 93 15 www.impcf.eu

Les lieutenants de Louveterie du Var

Le président M. Emile SAMAT

Tél. : 04 94 26 11 37 ou 06 88 90 52 11

Fédération des Gardes Particuliers du Var (FGPV)

Tél. : 06 88 97 69 64 - www.fgpv.fr

Email : bernard.gerard83@gmail.com

Association des Piégeurs Agréés du Var (APAV)

Le président : M. Gilles VERRET

Tél. : 06 18 96 45 10 - www.piegeurduvar.fr

Email : piegeurduvar@gmail.com

Association Varoise de Chasse Maritime (Le Colvert)

M. Lionel QUENO Tél. : 06 03 83 28 56

ADCGG83

Le président M. Gérard ARNOULT - Tél. : 06 07 56 58 01

Email : arnoultge@wanadoo.fr - www.ancgg.org/ad83

UNUCR (Union Nationale pour l'Utilisation de Chien de Rouge)

Le Président M. Jean-Louis BRIATORE

Tél. : 06 26 31 85 15 - www.unucr.fr

AFACCC83

Le président M. Alain ZACCHEI -Tél : 06.70.84.69.29

Marc ALBINELLI - Tél : 06.76.77.03.61

Email. : gbleu83@hotmail.fr



Le mot du Président

Une saison cynégétique 2020-2021 vraiment très compliquée...

Nous avons fini l'année cynégétique 2019-2020 par un confinement. Tout au long de cette année les conditions sanitaires n'ont cessé d'évoluer, d'abord dans le bon sens durant la saison estivale et puis dans le mauvais sens, dès l'automne. Nous avons alors subi un couvre-feu qui a duré quelques semaines puis un confinement qui a privé près des trois quarts des chasseurs de notre département de pouvoir pratiquer. Seules les battues de régulation du grand gibier ont pu s'exercer dans le cadre d'une dérogation aboutissant sur un arrêté préfectoral. Nous pensions très sincèrement que malgré le maintien du couvre-feu en ce début d'année, nous aurions pu normalement pratiquer notre loisir. Malheureusement ce n'a pas été le cas, les conditions et les horaires du couvre-feu empêchant la chasse du petit gibier et notamment la retirée aux grives le soir. Nous sommes aujourd'hui dans une très grande incertitude sur la suite des événements ; l'on parle à nouveau de reconfinement, de couvre-feu étendu au weekend et bien d'autres restrictions... bien sûr, dans cette situation, cette fin d'année cynégétique ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices.

D'autre part, nos chasses traditionnelles ont, cette année, été amputées de la pratique de la pose des gluaux pour la prise des appelants. L'avocate générale, Madame Juliane KOKOTT, ayant créé une lueur d'espoir par ses attendus avant comparution devant la Cour de justice européenne, c'est avec grande impatience que nous attendons pour le printemps prochain le jugement définitif sur les possibilités dérogatoires de cette chasse traditionnelle.

Devant l'augmentation très inquiétante des dégâts de grand gibier, les négociations avec le monde agricole et le Ministère de l'écologie ont animé les derniers mois de l'année 2020. Nous pensions sur ce dossier pouvoir aboutir avant la nouvelle année. Malheureusement nous sommes aujourd'hui fin janvier et les choses sont toujours en l'état. Si les accords sur certains points avec le monde agricole ont été ratifiés, nous n'avons toujours pas l'aval du Ministère de l'écologie et encore moins celui de la Présidence de la République.

Parmi les dossiers les plus urgents, ce sont ceux que j'ai pu relever en ce début d'année 2021. Mais comme vous le savez, nous avons au cours de l'exercice écoulé et comme jamais subi les attaques de nos détracteurs au niveau des réseaux sociaux, au niveau des médias et je tiens à remercier la Fédération Nationale des Chasseurs et son Président Willy SCHRAEN qui ont répondu à toutes ces attaques et ont lancé médiatiquement une contre-attaque qui doit nous stimuler.

Au moment de boucler ce journal, nous venons de perdre deux grandes figures de la chasse varoise, Monsieur Louis RICHARD, ancien maire de la Martre et très grand chasseur du Haut Var et Monsieur Jack BOURSEAU, ancien lieutenant de l'ouveterie et ancien Président de l'association de défense des chasseurs à la chevrotine de la Crau.

En ce début d'année je vous renouvelle à tous, tous mes vœux de bonheur, joie et santé.

Prenez soin de vous.

En saint Hubert

Le Président Marc MEISSEL

LETTRE OUVERTE AU CHEF DE L'ETAT

Monsieur le Président de la République,

A l'heure où nous vous écrivons ces lignes, la saison de chasse à la glu aurait dû se terminer. Malheureusement, cette année elle n'a pu ouvrir au grand désespoir de nombreux chasseurs pour lesquels cette privation s'ajoute aux restrictions dues à la pandémie de la Covid19. Pour la plupart d'entre eux, l'année s'égrène autour de ces deux mois de chasse qui sont l'aboutissement de la préparation et de l'entretien de leur installation, qui se font tout au long de l'année, ainsi que de la conservation dans les meilleures conditions des appelants qu'ils ont sélectionnés et conservés sur les prises de la saison précédente.

C'est pourquoi ils ont été abasourdis par votre arbitrage en faveur de l'interdiction de la chasse traditionnelle à la glu qui ne représente, il faut le préciser, pas une chasse en soi, mais un mode de capture de leurs appelants. Certains chasseurs, plus anciens, se résignent même à ne plus valider leur permis de chasser la saison prochaine, cette chasse étant la seule qu'ils peuvent encore pratiquer.

Au cours de votre campagne pour l'élection présidentielle de 2017, notamment le 14 mars lors de votre venue à la tribune du congrès de la Fédération Nationale des Chasseurs, vous avez su conquérir leur cœur en les assurant de votre soutien pour les chasses traditionnelles « parce que ça fait partie du patrimoine français, ça fait des gens qui sont heureux en le faisant ».

Les chasseurs ont eu confiance en votre parole jusqu'au jour où ils ont vu arriver au gouvernement leur opposante la plus farouche : Barbara POMPILI. Compte tenu de l'acharnement qu'elle avait mis en 2015 pour tenter de faire disparaître notre mode de capture lors des débats sur « la loi pour la reconquête de la biodiversité et de la nature » votée le 8 août 2016, nous avons très vite compris que les choses allaient très mal tourner pour nous.

Ainsi, dès les premiers jours qui ont suivi sa nomination, elle a reçu le président de la FNC pour lui signifier que pour la chasse à la glu ce serait « quotas=0 » sans aucune discussion ni préalable ni a posteriori. Sa décision était déjà prise depuis des années : éradiquer la chasse à la glu. Elle tenait, grâce à sa nomination, sa revanche de 2015. Les Français l'auront compris : la disparition de ce mode de chasse confidentiel, qui concerne moins de 5 000 Provençaux pour la plupart âgés et paisibles, sans aucun impact sur la biodiversité, est à ses yeux fondamentale pour la sauvegarde de la planète.

Contrairement aux affirmations de Madame POMPILI, notre mode de chasse s'exerce dans la plus stricte légalité, en parfaite adéquation avec l'article 9 de la Directive Oiseaux (2009/147/CE), qui stipule que chaque état peut prendre en toute souveraineté des dérogations pour autoriser certaines activités normalement interdites. L'arrêté ministériel du 17 août 1989 met notre pratique en parfaite conformité avec la Directive Oiseaux et la dérogation qui s'y rattache.

Nous souhaitons également vous rappeler que la conformité de notre technique au droit européen a été reconnue par la Cour de Justice de l'Union Européenne (arrêt du 27 avril 1988, Affaire 252/85, REC1988 p. 2243), aucun élément nouveau ne pouvant aujourd'hui remettre en cause ce jugement.

En dépit de tout cela, votre Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire se répand dans tous les médias pour clamer que notre chasse est illégale et non sélective, et elle est même parvenue à vous faire douter du bien-fondé de cette pratique, que vous avez suspendue pour la saison 2020-2021 en attendant le jugement de la CJUE. Tout cela dépasse l'entendement. Tout cela n'est que reproduction de propos militants indignes d'un ministre de la République.

Cette « chasse » qui fait partie du patrimoine culturel provençal, qui a traversé toutes les tempêtes, les conflits mondiaux et régimes politiques de notre pays, et n'a aucun impact significatif sur les espèces recherchées, ne mérite pas de disparaître par le caprice d'une militante verte dont les motivations idéologiques n'ont rien à voir avec la protection des espèces animales.

Dans ses conclusions du 19 novembre 2020, l'avocate générale de la CJUE indique que « La préservation d'un mode de chasse traditionnel à des fins récréationnelles peut être admise en tant qu'exploitation judicieuse des espèces d'oiseaux concernées. (...) si les autres conditions d'une telle dérogation sont remplies. » (Petite quantité, sélectivité, contrôle strict) et en tenant compte de l'importance culturelle du mode de capture.

Il nous faut aujourd'hui attendre la décision des juges de la CJUE, sachant que dans une large majorité des cas, ils ont suivi, dans le passé, les conclusions de l'avocate générale. Si, comme nous l'espérons, le jugement nous est favorable, la décision dépendrait alors de la France seule, et nous espérons que vous saurez ramener Madame POMPILI dans son rôle de ministre impartiale qu'elle n'aurait jamais dû quitter et reconnaître ainsi la légalité de notre pratique.

Dans cet espoir, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre haute considération.

Eric CAMOIN, Président de l'Association Nationale de Défense des Chasses Traditionnelles à la Grive

Marc MEISSEL, Président de la Fédération Régionale des Chasseurs PACA



Paris, le 15 DEC. 2020

Monsieur Marc MEISSEL
Président de la fédération
régionale des chasseurs de
Provences-Alpes-Côte-d'Azur
80 rue Charles Duchesne
13100 AIX EN PROVENCE

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance de votre courrier concernant l'interdiction de la chasse à la glu.

Comme vous le savez, un contentieux européen est en cours sur l'ensemble des chasses traditionnelles. Si nous considérons qu'elles respectent les directives européennes pour la plupart d'entre elles, il existe un doute sérieux pour la chasse à la glu, qui apparaît comme insuffisamment sélective.

C'est pour cette raison que le Président de la République a décidé de ne pas donner d'autorisation cette année pour cette chasse, dans l'attente des décisions juridictionnelles.

Nous sommes mobilisés pour que la chasse puisse continuer à être pratiquée dans de bonnes conditions dans notre pays, comme je sais que vous l'êtes vous-même. La fin de pratiques qui ne respecteraient pas le cadre légal national ou européen participe de cette ambition et je sais pouvoir compter sur vous pour soutenir ces efforts.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Barbara POMPILI



SYNTHESE DES OBSERVATIONS A LA MI-SAISON CYNEGETIQUE 2020-2021 AU 31 DECEMBRE 2020

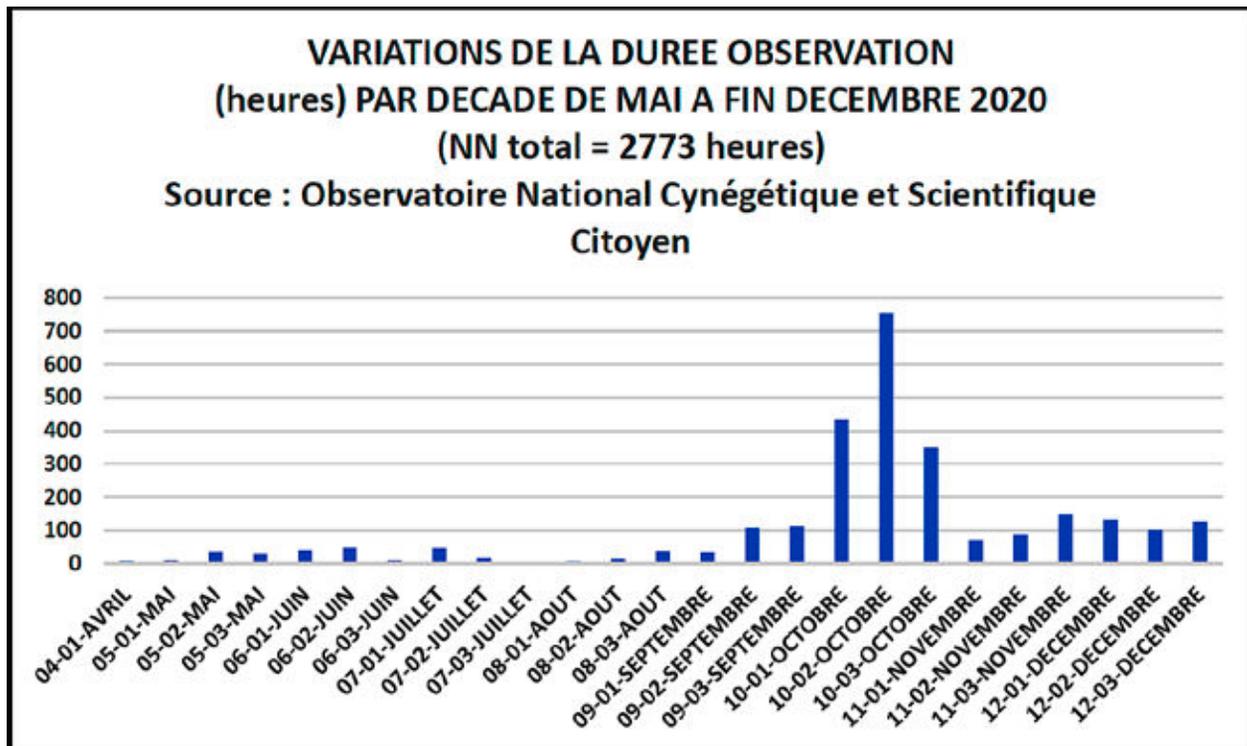
COMME À CHAQUE SAISON CYNÉGÉTIQUE NOUS RÉALISONS UNE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS EN DÉCEMBRE SOIT ENVIRON À LA MI-SAISON DE CHASSE. CETTE BRÈVE SYNTHÈSE EST DESTINÉE D'ABORD AUX OBSERVATEURS MEMBRES MAIS AUSSI AUX INSTANCES CYNÉGÉTIQUES (FNC-FRC-FDC) ET AUX ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES.

Les comparaisons numériques et par espèce ci-dessous ont été réalisées par l'analyse des bases de données 2019 et 2020 et ce à la même date soit le 31 décembre. En 2019 les observations à la même date couvrent 10 Régions administratives et ont cumulé 1 652 fiches d'observations pour un total de 5 286 heures. En 2020 les observations à la même date couvrent 9 Régions administratives et ont cumulé 944 fiches d'observations seulement pour un total de 2 773 heures. On note une diminution tant du nombre de fiches que de la durée d'observation en 2020 en raison du confinement intervenu en novembre 2020. Les résultats bruts comparatifs et pondérés par le nombre d'heures d'observation sont présentés dans le tableau ci-dessous. On peut noter un excellent maintien de la grive musicienne, du pigeon ramier, du merle noir et du vanneau huppé malgré la diminution de l'effort d'observation.

ESPECES	NOMBRE D'OISEAUX OBSERVES DE MAI 2020 AU 31/12/2020	NOMBRE D'OISEAUX OBSERVES PAR HEURE DE MAI 2020 AU 31/12/2020	NOMBRE D'OISEAUX OBSERVES DE MAI 2019 AU 19/12/2019	NOMBRE D'OISEAUX OBSERVES PAR HEURE DE MAI 2019 AU 19/12/2020
ALOUETTE DES CHAMPS	2 587	0.9	12 054	2.3
ETOURNEAU	21 201	7.7	286 924	54.3
GRIVE DRAINE	1 758	0.6	4 448	0.8
GRIVE LITORNE	1 286	0.5	12 445	2.4
GRIVE MAUVIS	2 194	0.8	49 341	9.3
GRIVE MUSICIENNE	19 196	6.9	39 015	7.4
MERLE NOIR	2 932	1.1	3 809	0.7
PIGEON RAMIER	88 247	31.8	173 938	32.9
TOURTERELLE DES BOIS	974	0.4	2 580	0.5
TOURTERELLE TURQUE	2 590	0.9	1 980	0.4
VANNEAU HUPPE	3 061	1.1	3 697	0.7
TOTAL OBSERVE	146 026	52.7	590 231	111.7

Notons enfin que pour l'ensemble des espèces l'indice moyen d'observation a diminué de moitié environ entre 2019 et 2020.

Le graphe ci-dessous permet de mieux visualiser les variations de l'effort d'observation par décade de mai à fin décembre 2020 :



En conclusion :

A la même date le nombre total d'oiseaux observés des 11 espèces suivies par l'Observatoire national en 2020 correspond à la moitié des observations réalisées en 2019 en raison essentiellement du confinement de novembre et donc de la diminution de l'effort d'observation. Plusieurs espèces résistent néanmoins comme la grive musicienne, le merle noir, le pigeon ramier et le vanneau huppé.

L'IMPCF et ANDCTG remercient tous les membres bénévoles de l'Observatoire et leur souhaitent une excellente saison cynégétique et une excellente année 2021. Poursuivons nos efforts d'observation jusqu'au mois d'avril 2021 et même au-delà pour bien comprendre et décrire la migration de retour de ces espèces dont une qui ne pourra plus être chassée dans l'immédiat : la Tourterelle des bois. Notre réseau se doit de se renforcer et souhaitons avec l'appui de la Fédération Nationale des Chasseurs une extension prévue et en cours de discussion de l'Observatoire national à toutes les espèces d'oiseaux migrateurs en 2021

L'ensemble des résultats est consultables sur notre site internet www.fdc83.com ou en scannant le QRCode ci-dessous



Réglementation

MODÉRATEUR DE SON

Légalisation

Jusqu'à présent interdit dans l'exercice de la chasse, c'est le 2 Janvier 2018 que l'utilisation des modérateurs de son devient autorisée dans l'exercice de la chasse.

Idées reçues

Contrairement à beaucoup de propos encore tenus aujourd'hui, un modérateur de son n'est pas un silencieux. En effet, même si la détonation liée aux gaz de combustion est très largement atténuée, le bruit relatif au dépassement du mur du son des projectiles supersoniques est très largement audible.

Données acoustiques

Un modérateur, selon ses caractéristiques, permet d'atténuer de 20 à 40 dB le bruit global. Ce qui en moyenne réduit de 170 à 140 dB le bruit du coup de feu.



AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

La pose d'un modérateur de son sur son arme est une démarche personnelle liée aux avantages que l'utilisateur y trouvera par rapport aux inconvénients.

Avantages

- Atténuation du bruit
- Port du casque anti-bruit-plus nécessaire
- Réduction des nuisances en milieu péri-urbain
- Réduction du recul
- Disparition de l'appréhension du départ du coup
- Meilleure stabilité au tir
- Facilité à garder la visée (meilleure visualisation de la réaction de l'animal à l'impact)
- Gain en précision lié à l'atténuation des gaz en détente sur le projectile

Inconvénients

- Augmentation du poids total de l'arme.
- Modification de l'équilibre de l'arme.
- Investissement économique.
- Modification de son arme (filetage du canon).
- Gestion du halo de chaleur après deux tirs.
- Modification du réglage (passage au réglage).
- Allongement de la taille du canon et esthétique.
- Démontage du modérateur obligatoire pour la mise en étui.
- Modérateur potentiellement visible dans la lunette lorsqu'elle est en faible grossissement.

Quelques chiffres

- ◆ Le poids d'un modérateur de son varie de 200 à 500 grammes
- ◆ Pour un filetage avec sa bague de protection, comptez entre 130 et 300 €

Quelques marques

- ◆ RDS Industrie
- ◆ A-tec
- ◆ Stalon
- ◆ Aimsport
- ◆ Hausken

MATÉRIELS

Outre le modérateur de son en lui-même, sa pose implique que le canon de votre arme soit fileté. Si ce n'est pas le cas, il est préférable de faire effectuer cette modification par un armurier professionnel. Ce qui vous évitera certaines mauvaises surprises.

Sachez également que la présence d'organes de visée n'est pas un frein à la pose d'un filetage. Ces organes pourront être supprimés ou décalés sur l'arrière de la bouche du canon.

Si votre arme est déjà filetée, il faudra faire attention à la taille du filetage présent afin de choisir le filetage du modérateur adéquat.



Le choix du modérateur quant à lui sera guidé par des priorités propres à chaque personne:

- Tarif
- Poids
- Modèle chaussant ou non
- Atténuation

IMPACTS SUR LE RÉGLAGE

L'un des effets lié à la présence d'un modérateur sur le canon de l'arme est la modification du point d'impact. En effet, la modification du poids de l'ensemble canon/modérateur a une influence sur l'entrée en vibration (oscillation) du canon au moment du départ du coup de feu.

Cette modification du point d'impact est variable d'un canon à l'autre et cette modification peut être verticale,

horizontale ou bien les deux. A noter également que cette différence de point d'impact est également liée à la munition utilisée.

Voici une illustration des différences que l'on peut observer avec une carabine Blaser R8 en calibre 7 mm Rem Mag. La munition utilisée est une Sologne Klassic - 150 Grains - Nosler Ballistic Tip.



Réglage à 100 m avec canon nu (environ + 4 cm. sans modérateur de son).



Modification du point d'impact avec la présence d'un modérateur de son Hausken jd224 Xtrm.

L'écart observé est d'environ - 7 cm à 100 m

Quelques modèles et caractéristiques

LE AIMSPORT TRITON 50 S

- ♦ 30 à 32 dB
- ♦ 50 mm
- ♦ Poids 435 gr
- ♦ Tarif : 375 €

HAUSKEN JD 224 XTRM:

- ♦ 33 à 40 db
- ♦ 50 mm
- ♦ Poids 380 gr
- ♦ Tarif: 499 €

A-TEC MEGAHERTZ:

- ♦ 36 dB
- ♦ 64 mm
- ♦ Poids 520 gr
- ♦ Tarif: 520 €

STALON W145:

- ♦ 27 à 42 dB
- ♦ 50 mm
- ♦ Poids 440 gr
- ♦ Tarif: 360 €

LES ARCS : LA SOCIÉTÉ COMMUNALE SE MOBILISE POUR LE LAPIN



JADIS GIBIER ROI DE NOS COLLINES, LE LAPIN FAIT SON RETOUR SUR LA COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS GRÂCE AU TRAVAIL ACHARNÉ D'UNE POIGNÉE DE PASSIONNÉS.

« Autrefois on trouvait du lapin sur l'ensemble de la commune des Arcs sur Argens (comme sur une grande partie du département), mais au fil des années et des épidémies de myxomatose et de VHD, l'espèce avait quasiment disparu de notre territoire » Paul FABRE, ancien président de la société communale de chasse, résume parfaitement la situation.

Lorsqu'il prend la présidence il y a 34 ans, la myxomatose avait déjà fait des ravages sur les populations de lapin mais le VHD n'était pas encore arrivé en France. Après plusieurs essais infructueux de réimplantation, la société de chasse décide de prendre contact avec le service technique de la FDC 83 en 2016 et de passer une convention relative aux aménagements en faveur du lapin.

Un grand parc ainsi que 3 garennes artificielles ont d'abord été aménagés, dans un milieu propice au développement de l'espèce et assez reculé, pour éviter les dégâts aux cultures. Souches et palettes ont été soigneusement empilées, recouvertes de plusieurs mètres cubes de terre, un grillage semi-enterré délimitait l'élevage. L'idée était de faire reproduire les lapins et de les lâcher dans les garennes aménagées aux alentours.

L'année suivante à la suite d'attaques de rapaces, un filet est venu recouvrir l'élevage afin de limiter les pertes.

Les Arcs, une commune de passionnés

Ce qui fait la force de cette société c'est une équipe soudée qui se relaie 365 jours par an pour surveiller, nourrir et capturer les lapins de l'élevage.

Cette équipe est actuellement composée de 5 personnes, tous des passionnés de lapin, Paul FABRE, Roland RAOICI,

Patrick PELLEGRINO, Claude LOMBARD et Gérard BARRA. Nous pouvons également nommer M. Roland BONZI qui s'est retiré pour raison personnelle mais qui est toujours présent si besoin.

Un planning annuel est réalisé, à tour de rôle chacun s'occupe de l'élevage pendant une semaine ; on compte en ce début d'année 25 femelles et 5 mâles prêts à se reproduire.

La reproduction de l'année dernière a permis de lâcher 85 lapins répartis dans les 16 garennes artificielles sur 5 sites de la commune. Ces aménagements permettent aux lapins de pouvoir se protéger des prédateurs, des intempéries et de s'adapter au milieu naturel.

La régulation des prédateurs

« Un autre point important » souligne Claude LOMBARD, « c'est la régulation de l'espèce prédatrice principale : le renard. » Dès la mi-janvier à la fermeture générale, des battues au renard sont organisées tous les week-ends jusqu'à la fin mars.

Les piégeurs agréés de la commune sont également mis à contribution afin de maintenir une pression constante autour des zones aménagées.

Prochaine étape : améliorer l'habitat du lapin

Le territoire de la société de chasse des Arcs s'étend sur environ 4000 ha, on y trouve des zones de végétation très denses où la ressource alimentaire est assez faible à cause du manque d'herbacées. Des travaux d'ouverture de milieu ainsi que la mise en place de cultures faunistiques font partie des projets à venir.

Alain CHARABOT nouveau président de la société des Arcs depuis la fin d'année 2020, peut compter sur son équipe et sur la Fédération du Var pour l'aider à mener à bien ce nouveau projet.

Les indices de présence sont abondants sur les secteurs aménagés, le lapin est bien de retour sur le territoire. Ces résultats encourageants permettent aux chasseurs locaux de pouvoir à nouveau pratiquer leur passion. Se régaler de la « musique » de leurs chiens courants durant toute la saison.

Toutes nos félicitations pour le travail accompli !



PIGNANS : ET SI L'AVENIR ÉTAIT LE FAISAN !

Nombreuses sont les sociétés de chasse à avoir mené des actions en faveur du petit gibier sur leur territoire, mais beaucoup ont baissé les bras par manque de résultat. Des études ont démontré qu'une grande partie de nos milieux trop fermés ne sont plus propices à la perdrix rouge. Mais à l'heure actuelle rien n'a encore été réalisé sur le faisan dans notre département. Et pourtant cette espèce, souvent associée à du gibier de tir, a la faculté de beaucoup mieux s'adapter à nos collines. Nombreux sont les témoignages qui attestent de la reproduction sur leur commune, et l'espèce présente en grand nombre sur

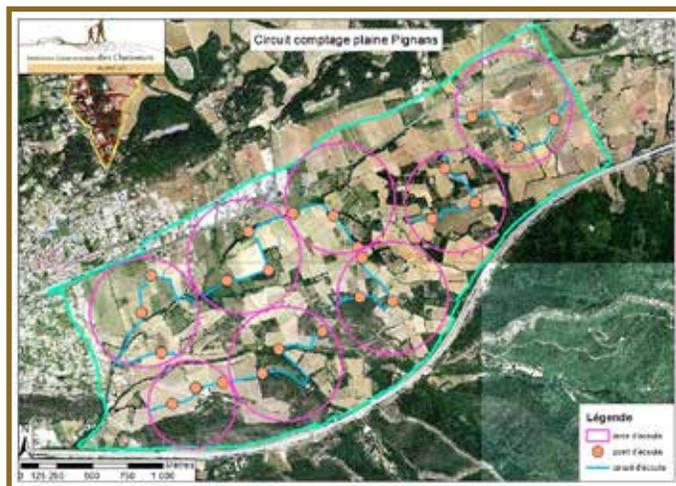


l'île de Porquerolles depuis les années 70, prouve qu'elle s'adapte au milieu fermé.

Un site d'étude à Pignans

La société de chasse de Pignans s'est proposée pour expérimenter l'introduction du faisan afin d'implanter une population naturelle. Le site expérimental se situe dans la plaine, sur une

superficie de 500 ha. Le projet financé par la Fédération a débuté il y a un an. Plusieurs parcs de pré-lâcher équipés de cages à renard ont été positionnés sur l'ensemble de la zone. Des agrainoirs et des points d'eau ont également été mis en place.



Un comptage fut réalisé fin février afin d'effectuer un état des lieux de la population avant lâcher. Aucun oiseau ne sera compté durant le comptage. Début mars, des oiseaux reproducteurs ont été placés dans les parcs, puis lâchés quelques jours plus tard. Tous étaient équipés de bagues avec un numéro d'identification.

En parallèle, les piégeurs agréés avaient commencé les opérations de piégeage, malheureusement tout allait être suspendu le 16 mars 2020 à la suite du confinement lié à la pandémie de la COVID 19 ... Durant les 2 mois de confinement, les cages sont restées fermées et les agrainoirs n'ont pas pu être ravitaillés. La dispersion des oiseaux a dû être relativement importante, car pour

pouvoir les fixer sur le territoire il leur faut trouver de la nourriture facilement.

Les opérations de régulation suspendues, la prédation a été également importante. Dès la reprise d'une vie normale, les cages furent remises en service et un grand nombre de renards fut capturé dans les mois suivants.

Lors de la saison de chasse, le tir du faisan était bien sûr interdit dans la plaine. Les chasseurs étaient invités à faire remonter leurs observations auprès de Gilles BOYER le président de la société.



Et maintenant

Alors que l'ombre d'un troisième confinement plane sur nos têtes, nous sommes confrontés à un autre problème lié à la grippe aviaire. A l'heure où nous écrivons ces lignes, les lâchers d'oiseaux reproducteurs sont interdits, nous ne savons pas si nous pourrions effectuer un nouveau lâcher pour renforcer les effectifs déjà présents. Un comptage au chant aura lieu durant le mois de février. Des cultures faunistiques vont être mises en place dès la sortie de l'hiver afin de créer des zones de refuge.

Afin de répondre à plusieurs questions, notamment sur la dispersion, la mortalité et les zones de nidification, une trentaine d'oiseaux vont être équipés d'émetteurs et suivis tout au long de l'année. Ce suivi pourrait également nous permettre de proposer des aménagements dans les zones viticoles.

Nous tenons à remercier toute l'équipe de Pignans qui n'a pas compté ses heures pour s'occuper des oiseaux et mener les opérations de piégeage.

Si vous chassez autour de Pignans (Gonfaron, Carnoules, Flassans ...) et que vous avez prélevé un faisan bagué merci d'en informer notre service technique, ces données nous sont précieuses. (Merci de me contacter au 06.73.19.43.30, Jean-Noël PHILIBERT).

Nous vous tiendrons informés dans nos prochains numéros de l'évolution du projet.

Jean Noël PHILIBERT
Technicien de la FDC83

UN SIMPLE CONTRÔLE FINIT EN DRAME, C'ÉTAIT IL Y A 25 ANS.

Ce mercredi 13 Janvier 2021, en présence des familles des défunts, des amis, des collègues venus en nombre (anciens ou plus jeunes), des représentants de l'OFB : le directeur interrégional PACA-CORSE, Éric HANSEN, son adjointe chargée Police, Concha AGERO ; le coordinateur région PACA-CORSE - mission police, Patrick MARTIN ; les chefs de service départementaux : Mickaël JUSSIAUME (04), Philippe MOULLEC (05), Louis BERNARD (06), Yves BRAY (83), Christophe CHABOUD (84) et le Chef de service adjoint, Jean-Marc FAU(13) ; des représentants de la FDC83 : le président, Marc MEISSEL, le directeur Bruno GIAMINARDI et un administrateur Christian ZEMA, a été rendu un hommage aux deux agents de l'office national de la chasse Jean Paul ALLEGRE et Alain ISNARD assassinés pendant leur mission de service public.



Des gerbes seront déposées au pied de la stèle érigée en leur mémoire sur le bord de la RD619 après un hommage rendu par le directeur interrégional PACA-CORSE, Eric HANSEN :

« Cela fait 25 ans aujourd'hui, le 13 janvier 1996, que Jean Paul ALLEGRE et Alain ISNARD, agents de l'Office national de la chasse ont été lâchement assassinés sur le terrain militaire de Canjuers sur la commune d'Aiguines alors qu'ils effectuaient une opération de contrôle en matière de Police de la chasse.

Cet événement tragique doit rester dans nos mémoires et nous rappelle que les missions de Police de l'environnement ne sont pas sans danger.



Hier gardes nationaux de la chasse et de la faune sauvage, aujourd'hui inspecteurs de l'environnement, vous effectuez avec courage un métier dangereux dans l'intérêt général pour la défense de la biodiversité.

J'ai une pensée pour les agents du service départemental du Var et des Brigades Mobiles d'Interventions (BMI) qui ont travaillé avec eux et plus particulièrement pour ceux qui étaient présents au moment du drame.

J'ai eu le plaisir et l'honneur de travailler avec Jean Paul et Alain en 1992 et 1993 alors que j'étais tout jeune chef de la BMI Provence.

Avec beaucoup d'émotion les souvenirs me reviennent en mémoire. Je me souviens des longues discussions que nous avons pu avoir à l'occasion notamment des opérations nocturnes de contre-braconnage où l'on refaisait le monde. Nous étions déjà à cette époque dans une période de changement avec le passage des fédérations des chasseurs à l'ONC. Ce changement a été vécu différemment selon les relations qu'avait la garderie avec les fédérations départementales.

Avec un président comme Marc MEISSEL, cela a été un déchirement et un traumatisme puisque Marc a toujours été très proche des gardes. Ils étaient amis.

Nous vivons aujourd'hui une nouvelle réforme et comme toujours nous allons nous adapter mais ce qui pour moi est le plus important est de percevoir toujours la passion qui anime les agents de terrain.

J'étais en poste en Guyane lorsque j'ai été informé du drame qui s'est joué, il y a 25 ans en ce lieu. Je ne pouvais pas y croire.

Comment une personne peut-elle lâchement donner la mort gratuitement pour quelques grives ?

Je salue avec émotion le souvenir de Jean Paul ALLEGRE et Alain ISNARD, qui ont payé de leur vie leur choix de servir la protection de la biodiversité. Laissons-nous guider par leur exemple et rappelons-nous, toujours, le sens de leur sacrifice.

Le temps n'efface rien, leur dévouement restera à jamais gravé dans nos mémoires. »

Après une minute de silence et de recueillement, l'ensemble des présents se sont rendus à la seconde stèle commémorative située sur le lieu tragique, au milieu de la verdure provençale.

C'est à ce moment là qu'avec beaucoup d'émotion Monsieur Daniel MATHIEU, ancien chef du service du département du Var de l'ONCFS, a relaté précisément le déroulé des faits qui ont endeuillé cette tragique journée du 13 janvier 1996.

Ce faisant, il souhaite sensibiliser, faire prendre conscience aux jeunes et rappeler aux plus anciens, que leur profession présente de réels dangers et que les formations et la préparation au terrain sont essentielles.

Il conclura avec ces quelques mots : « *La volonté de protéger la biodiversité, en essayant aussi de maintenir une chasse durable dans un contexte compliqué c'est vraiment ce qui doit nous animer.* »



Info Sanitaire

LA MALADIE D'AUJESZKY

ESPÈCES TOUCHÉES

Il s'agit d'une maladie virale, qui touche les suidés (porcs et sangliers) qui constituent les espèces réservoirs ainsi que les carnivores, très rarement les ruminants.

CE N'EST PAS UNE ZONOSE, ELLE N'EST DONC PAS TRANSMISSIBLE À L'HOMME.

Résistance de l'agent pathogène

Ce virus peut résister plusieurs semaines dans le milieu naturel, il résiste à la congélation dans les viandes. Il est par contre détruit par la chaleur, il disparaît à la cuisson et est sensible aux désinfectants classiques.

Voies de contaminations

La contamination, chez les suidés, se fait par contact direct, de groin à groin (ou de boutoir à boutoir) par la saillie ou par le lait. Par contact indirect, avec l'alimentation et pour les porcs les locaux et le matériel contaminé.

Il y a bien évidemment un risque de passage du sanglier vers le porc. En Avril 2019, un foyer de la maladie a été découvert dans un élevage de porcs de plein air, de Saint -Martin-les-Eaux (Alpes de haute Provence). Ce même élevage a contaminé un autre élevage dans le Vaucluse par transfert d'animaux.

Chez les carnivores et notamment chez nos chiens de chasse, la contamination se fait en consommant de la viande ou des abats provenant d'un animal infecté. Outre la voie alimentaire comme mode de contamination, il existe une voie cutanée liée à la présence d'une plaie. C'est le cas lors de batailles entre chiens et sangliers ou lorsque les chiens « pillent » l'animal mort.



Mortalité

Elle est bien connue chez le porc : 100 % pour les porcelets de moins de 2 semaines, 50 % pour les porcelets de 3 semaines et environ 5 % pour les porcs adultes. Avortement possible chez la truie.

Pour le sanglier, les effets de la maladie d'Aujeszky sont moins connus. Elle peut être mortelle chez les marcassins, mais pas chez l'adulte. On ne sait pas si elle peut provoquer l'avortement chez la laie.

Pour le chien, après une courte incubation de 2 à 5 jours, la maladie est toujours fatale et sans traitement.

Symptômes

Chez les porcelets : signes nerveux d'encéphalite, fièvre, convulsions, tremblements, pédalages. On ne sait pas si les symptômes sont les mêmes chez les marcassins.

Chez le chien, la maladie ne touche quasiment que le système nerveux entraînant une encéphalite, des démangeaisons avec parfois automutilation. Le comportement du chien change : inquiétude, apathie. L'évolution se traduit par une paralysie du larynx, une hypersalivation et des problèmes respiratoires.

Prévention

Il est fort probable que la densité de population favorise la circulation du virus. Il faut donc réguler les populations de sanglier, et éviter l'agrainage qui favorise les rassemblements. Ne pas abandonner en forêt les viscères des animaux chassés.

Vouloir empêcher les batailles entre chiens et sangliers ainsi que les morsures est impossible. Par contre nous pouvons éviter de donner des abats ou de la viande crue de sanglier aux chiens. On peut aussi désinfecter (rapidement) les plaies.

QU'EST-CE QUE LA SÉROLOGIE

La sérologie consiste à la mise en évidence des indices de présences d'agents pathogènes dans l'organisme, à partir d'une analyse de sang. Elle peut être utilisée comme outil de dépistage. Une sérologie positive signifie simplement que l'organisme de l'individu testé a, dans un passé plus ou moins récent, combattu la maladie et synthétisé des anticorps contre celle-ci. La maladie peut ne plus être présente.

LA SITUATION DANS LE DÉPARTEMENT DU VAR

Les premières analyses sérologiques pour dépister la maladie d'Aujeszky dans le Var, ont été réalisées lors de la saison de chasse 2016/2017 après que des cas aient été détectés dans les Alpes maritimes. 129 prélèvements provenant de 27 communes du département ont été envoyés au laboratoire, 115 analysés car 14 inexploitable (mauvaise imbibition des languettes du sérobuvar). 18 cas se sont révélés positifs soit 13,9 % des prélèvements analysés.

La saison suivante, une autre batterie de tests a été lancée, cette fois à plus grande échelle (ensemble du département). Ce sont 642 prélèvements qui ont été envoyés au laboratoire. 561 ont pu être analysés (81 inexploitable). Les résultats sont les suivants : au moins 41 cas positifs, probablement plus car certains pools (analyses groupées de 5 prélèvements) sont donnés comme positifs mais les analyses en individuel ont été impossibles car pas assez de sang sur les languettes du buvard.

Lors de la saison 2019/2020 des sérobuvards ont été fournis aux battues de 39 sociétés de chasse à travers le département. Les communes où il y avait eu des cas positifs lors des campagnes précédentes et celles où sont recensés des élevages porcins de plein air étaient ciblées. Seuls 15 territoires ont retourné des prélèvements, 106 sont partis au laboratoire, 91 ont pu être analysés (15 inexploitable) 15 cas positifs.

La majorité des territoires ayant eu des prélèvements positifs se trouvent dans la moitié Nord du département, la côte semble moins touchée, c'est ce qui ressort des différentes campagnes d'analyse. Récemment il nous a été rapporté que 3 chiens, de deux battues différentes, sont morts sur le secteur de Fox Amphoux/Ponteves. Les symptômes évoquant la maladie d'Aujeszky, des prélèvements ont été réalisés pour analyse. Les résultats sont positifs pour un des trois chiens, nous sommes toujours en attente de résultats pour les deux autres. Cette maladie continue donc de circuler dans la population de sanglier et représente un réel risque pour nos auxiliaires de chasse.



Michel PONS

VIGIE PESTE PORCINE AFRICAINE (PPA) ET INFLUENZA AVIAIRE

1°) LA BELGIQUE À NOUVEAU INDEMNÉ DE PPA !

En effet, après plus de 18 mois depuis la dernière découverte de cadavre contaminé frais dans la zone infectée belge, la Belgique a recouvré son statut indemne aussi bien pour la Commission Européenne que pour l'Office International des Epizooties. Cela se traduit en France par la disparition de la zone d'observation dans les 3 départements frontaliers de la zone infectée belge et le maintien de la seule zone blanche. Les mesures de surveillance et de réduction drastique des populations de sanglier y sont maintenues au moins jusqu'à la fin de la saison de chasse en cours.

2°) INFLUENZA AVIAIRE : UNE SITUATION CONTRASTÉE SUR LE TERRITOIRE

Sud-Ouest : afin d'empêcher la propagation du virus sur une trop grande surface, ce qui ferait des ravages dans la zone de production de palmipèdes gras du Sud-Ouest, des mesures d'abattage préventif de toutes les volailles et plus particulièrement de palmipèdes gras, ont été prises dans et autour des zones infectées des Landes. La situation reste difficile à gérer : la France déclare déjà 19 foyers en élevage dont la grande majorité dans cette zone du Sud-Ouest.

Dans le reste de la France (cf carte ci-dessous), 8 cas d'IAHP en faune sauvage ont été découverts. Les mesures contraignant les activités humaines, dont la chasse, décrites dans les arrêtés préfectoraux pris pour gérer les premiers cas, sont déjà levées (en effet ces AP avaient une durée de validité de 3 semaines).

Nous vous recommandons la plus grande vigilance face à toute mortalité d'oiseaux sauvages, et le respect scrupuleux des mesures de biosécurité lors de la chasse au gibier d'eau.

Docteur Eva FAURE
Vétérinaire à la FNC



EN ALLEMAGNE 2^e FOYER DE PPA

Suite au premier cas de Peste Porcine Africaine (PPA) confirmé en Allemagne de l'Est le 10 septembre dernier chez un sanglier trouvé mort à 6 km environ de la frontière polonaise, différentes mesures ont été mises en place. Les principales sont :

- Délimitation de 3 zones : la zone coeur (rayon de 3 km autour du sanglier infecté), zone à risque (15 km autour) et zone tampon (30 km autour)
- Clôture électrique mobile en cours de pose à priori autour de la zone coeur, une réflexion est en cours pour la pose d'une clôture fixe quand la zone infectée sera mieux connue
- Interdiction de la chasse et des activités humaines dans la zone coeur dans l'attente de mieux appréhender l'étendue de la maladie, la chasse reprendra ensuite afin d'éliminer les sangliers de la zone
- Recherche active de cadavres par des chasseurs, des forestiers, des brigades canines, des drones. Toutes les personnes qui participent à ce dispositif sont formées à la biosécurité

Depuis le 10 septembre, ces mesures ont permis de détecter 36 autres sangliers morts de PPA (l'un d'entre eux était vivant mais moribond et a été achevé).

Dans une deuxième zone à environ 60 km au nord, toujours le long de la frontière polonaise, un sanglier tiré à la chasse, mais portant des lésions hémorragiques faisant penser à la PPA, a été testé et déclaré positif le 29 septembre dernier. Une deuxième zone est donc déclarée infectée et les mêmes types de mesures y sont mises en place. Au vu des données disponibles, il semble peu probable que ce second foyer soit directement lié au premier foyer en Allemagne. En effet, l'hypothèse d'une diffusion de proche en proche depuis le foyer plus au sud peut être écartée compte-tenu de la vitesse de propagation généralement observée qui est au maximum de 3 km par mois.

UN BEAU TROPHEE

PAR UNE BELLE JOURNÉE D'AUTOMNE...

Dans notre magnifique forêt varoise toutes nos sorties de chasse sont belles. La nature, les copains, les chiens, tout ceci fait que nos rendez-vous du matin sont des moments précieux et inexplicables...

Ce 26 septembre 2020 au rond, les consignes de sécurité sont données avec précision par notre chef de battue Jean Louis VACCARETTI, homme affable mais d'une rigueur exemplaire, ne laissant rien au hasard dans l'organisation des traques. Ce matin nous tirerons sangliers, chevreuils et cerfs ! Il y a de jolies traces et un bel élaphe traîne sur le territoire depuis quelques années... Autour du cercle certains sont incroyables, j'entends même un participant dire avec ironie « *Il y a des cerfs à la SICOV...* »



Après la mise en place des chasseurs par les chefs de lignes, la traque peut débuter.

Un beau chevreuil est prélevé par Michel. Puis un peu plus tard, la carabine de Félix BONNET claque à deux reprises... Un magnifique cerf vient d'être mis au tableau. Quelle joie après la lève de voir un aussi bel animal !

Le trophée a été confié à un expert de l'AFMT dont les premiers mots ont été : « *c'est la 1^{re} fois que j'en vois un aussi beau* ». C'est un 26 corps irrégulier qui totalise 235,89 points. Il est en attente de son homologation.

Toutes nos félicitations à la battue de Jean Louis et à Félix...

Ce jour-là, nous avons le plaisir d'accueillir Marine et Vincent deux jeunes chasseurs, Vincent étant même détenteur de son permis depuis à peine un mois. Gageons qu'ils garderont comme moi un souvenir indéfectible de cette belle journée de chasse couronnée par le prélèvement d'un animal comme on en voit peu dans une vie de chasseur.

Guy D'AVANZO
Administrateur de la FDC83

UN CERF EXCEPTIONNEL PRÉLEVÉ DANS LE VAR

LE MOT DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE MENSURATION DES TROPHÉES (AFMT)

Fin octobre, je fus contacté pour coter un cerf qui a été prélevé sur un territoire en milieu ouvert des monts toulonnais.

Quand j'ai eu en main ce trophée j'ai su tout de suite qu'il serait d'un niveau remarquable. La cotation fut effectuée par deux experts agréés. Après plus d'une heure de prise de mensurations, le résultat est tombé : 235.89 points.

(Voir tableau de l'association Française de mensurations des trophées ci-contre)

A savoir que le seuil d'homologation niveau bronze est de 170 pts, niveau argent de 190 pts, niveau or de 210 pts et enfin niveau exceptionnel à partir de 215 pts.

Avec ces 235.89 pts, le premier cerf varois à atteindre le niveau d'homologation se classe potentiellement numéro deux français.

Suite à ce résultat, comme le protocole l'exige en présence de trophée d'un niveau exceptionnel, j'ai contacté les instances nationales de l'AFMT afin que

ce cerf soit présenté à la commission spéciale pour confirmer la cotation.

En complément, nous avons fait faire une analyse ADN dans un laboratoire spécialisé en Belgique. Déterminer son origine reste capital pour confirmer son homologation définitive.

Dans le Var, on compte quatre trophées de chevreuils qui sont classés dans les premiers français (deuxième, sixième, quatorzième et dix-huitième). En 2016 un sanglier a été classé quatrième. Maintenant avec ce cerf potentiellement deuxième français, on peut considérer que notre département a un biotope qui favorise le développement de beaux trophées.

Amis chasseurs, je vous rappelle que dans le Var, on compte quatre cotateurs agréés par l'AFMT. Les cotations sont entièrement gratuites, alors n'hésitez pas à faire coter vos trophées et mettre ainsi en valeur notre patrimoine cynégétique.



v. 01/09/16

ASSOCIATION FRANCAISE DE MENSURATION DES TROPHÉES



CERF

Date d'obtention
indiquer au moins l'année

Département
de provenance **var**

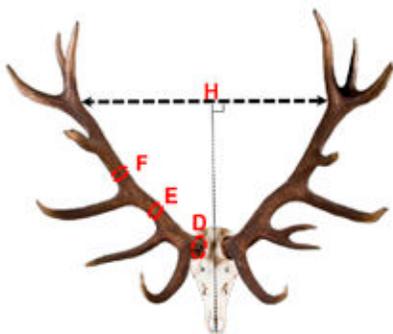
Code **83**

COTATION
235,89

MENSURATIONS

POINTS

A - Longueur des merrains	gauche	104,70	Moyenne en cm x 0,5	53,00
	droite	107,30		
B - Longueur des andouillers d'œil	gauche	47,30	Moyenne en cm x 0,25	11,95
	droite	48,30		
C - Longueur des chevillures	gauche	52,10	Moyenne en cm x 0,25	13,03
	droite	52,10		
D - Circonférence des meules	gauche	26,70	Moyenne en cm x 1	26,75
	droite	26,80		
E - Circonférence inférieure des merrains	gauche	16,80	En cm x 1	16,80
	droite	17,70	En cm x 1	17,70
F - Circonférence supérieure des merrains	gauche	18,40	En cm x 1	18,40
	droite	17,00	En cm x 1	17,00
G - Poids des bois secs	Poids brut	10,380 Kg	En kilos x 2	19,76
	Déduction	0,500 Kg		
H - Envergure	Poids net	9,88	De 0 à 3 points	2,00
		78,00	1 andouiller = 1 point	25,00
I - Nombre d'andouillers	gauche	12		
	droite	13		



EMPAUMURES	
Nombre de pointes des 2 empaumures	19
longues > à 15 cm	12
moyennes 10 à 15 cm	2

Renseignements complémentaires	
âge :	ans

SUPPLEMENTS		
1. Couleur	de 0 à 2 points	1,50
2. Grain	de 0 à 2 points	2,00
3. Pointes	de 0 à 2 points	1,00
4. Surandouillers	de 0 à 2 points	1,00
5. Empaumures	de 0 à 10 points	10,00
TOTAL :		236,89
DEDUCTIONS* maxi -3 points		- 1,00
TOTAL DÉFINITIF :		235,89

* Motif des déductions :
asymetrie des surandouillettes

ORIGINE DU TROPHÉE : (cocher la case correspondante)
Tir (balle ou arc) Vénerie Trouvé ou autre

CE DOCUMENT NE SERA CONSIDÉRÉ COMME UN CERTIFICAT D'INSCRIPTION QUE LORSQUE LE CADRE HOMOLOGATION AURA ÉTÉ COMPLÉTÉ

Game Fair

EN LOIR-ET-CHER

LE PLUS GRAND
SALON DE LA CHASSE



RENDEZ-VOUS POUR LA 40ème EDITION DU GAME FAIR

11-12-13 JUN 2021
LAMOTTE -BEUVRON -SOLOGNE

Dans le cadre du Parc équestre fédéral
de Lamotte-Beuvron, en Loir-et-Cher

ÉDITION 2020 PERTURBÉE !

Le dimanche 25 octobre 2020, les non-chasseurs étaient invités à découvrir la chasse, ses pratiques, ses territoires grâce à l'opération « *Un dimanche à la chasse* ».

Treize territoires de chasse varois ont répondu à l'appel de la fédération départementale des chasseurs du Var, mais comme pour bon nombre de rassemblements, cette édition 2020 a été perturbée par rapport aux décisions prises en raison de la crise sanitaire.

Pour faire suite à des directives municipales, des cas de Covid 19 détectés au sein des organisateurs ou pour simple raison de sécurité sanitaire, certains rendez-vous ont été annulés à Ampus, le Beausset, Carcès, Cotignac, Draguignan, Montfort, Roquebrune.

A Trigance et Canjuers, l'opération a été annulée faute de participants.

En définitive, l'opération a été maintenue sur quatre communes à savoir, Brignoles, Fréjus, Néoules, Régusse qui ont accueilli sept participants.

Au programme de cette demi-journée : café de bienvenue, présentation du territoire de chasse, partie de chasse, bilan de la matinée et collation offerte.

Chaque invité, parrainé par un chasseur confirmé et connaissant le territoire, a pu retrouver le contact avec la nature dans un esprit de convivialité et de partage.

La fédération des chasseurs du Var remercie tous les participants à cette journée ainsi que les organisateurs grâce à qui cette opération a pu avoir lieu malgré un contexte nécessairement très particulier.

LA SAISON DE CHASSE À LA BÉCASSE EST MAINTENANT TERMINÉE

Les chasseurs titulaires d'un carnet de prélèvement bécasse papier doivent le renvoyer à la FDC83 au plus tard le 30 juin 2021 et ce même en l'absence de prélèvement.

En effet pour prétendre à recevoir le carnet de prélèvement bécasse avec votre validation 2021/2022, il faut avoir restitué celui de la saison précédente au plus tard lors de la demande de validation.



Carnet de prélèvement Bécasse National

Dès réception du carnet : Dans le cadre ci-dessus, collez le timbre «Carnet Prélèvement Bécasse» transmis avec votre titre de validation.

Réglementation des prélèvements et des jours de chasse
Se référer à l'arrêté ministériel et aux arrêtés préfectoraux en cours

Carnet à retourner **obligatoirement** à la Fédération Départementale ou Interdépartementale des Chasseurs qui vous l'a délivré, **avant le 30 juin.**

En cas de perte ou de destruction, il faut en faire la déclaration écrite à la Fédération en mentionnant vos nom, prénom, date de naissance et le nombre d'oiseaux prélevés.

NB. Les chasseurs ayant opté pour le carnet numérique ChassAdapt n'ont aucune formalité à effectuer.

SEPT CENTS, OU L'HISTOIRE D'UN CHEVREUIL TIRE DE RACCROC



Ce week-end de fin novembre, la Provence nous offre une magnifique journée ensoleillée. Pour cette battue aux chevreuils le rendez-vous est donné sur les hauteurs de Signes. Le territoire de chasse s'étend sur presque 6 000 hectares situé entre 271 m et 1 147 et s'étale sur les contreforts méditerranéens du massif

de la Sainte Baume. Sommet dénudé, ravins rocaillieux et forêts de chênes verts, chênes blancs ou pubescents, pins d'Alep et pins sylvestres recouvrent l'adret de cette montagne, l'ubac étant réputé pour sa forêt remarquable d'ifs et de hêtres, et surtout pour la grotte ayant abrité Sainte Marie-Madeleine les trente dernières années de sa vie. Quelques cabanons épars et de nombreuses restanques témoignent encore d'un passé agricole et pastoral pas si lointain.

Cela fait une dizaine d'années que je ne suis plus revenu en ces lieux et savoure d'autant plus ce bon moment que je vais le passer en compagnie de mes amis Patrice CARDEUR et Milou SAMAT. Il y a quelques jours Patrice m'avait proposé cette expédition, c'est avec joie que je l'avais acceptée puis Emile (alias Milou) confirma nos deux invitations. Président des lieutenants de louveterie du Var, Milou est un homme humble et une emblématique figure locale incontournable, grand amateur de lièvre et de chevreuil dont il avait pratiqué autrefois la vénerie. En Provence, la « *lèbre* » (le lièvre) jouit d'une aura qui excite bien des passions, alors que le chevreuil est parfois dédaigné, voire mal aimé. Si sa réintroduction s'est plutôt bien passée dans l'ensemble, il n'en demeure pas moins que son acceptation dans le bestiaire cynégétique local a demandé un certain temps. Heureusement les mœurs ont aujourd'hui changé et *Capreolus capreolus* a dorénavant ses véritables aficionados. Je pense que le tir d'été du brocard a été un élément clé pour améliorer son image car il a permis à quelques chasseurs de découvrir un animal doué d'une défense naturelle insoupçonnée et bien loin des clichés stéréotypés. Sans nul doute, ce mode de chasse a contribué à l'acceptation du chevreuil et une plus grande tolérance de la part de ses détracteurs. Pourtant, le petit cervidé aux allures gracieuses ne représente toujours

rien de bien viril aux yeux d'une grande majorité de chasseurs locaux habitués aux rudes poursuites de la bête noire. Malgré une certaine vindicte à son endroit, il a toutefois réussi à s'implanter magnifiquement en Provence où il prospère après avoir subi, fut un temps, d'injustes et dures représailles de la part des hommes. Actuellement, le chevreuil affronte un nouvel ennemi, adversaire de toujours, le loup. Ce grand canidé est encore un prédateur bien plus pugnace et redoutable que le chasseur. La présence du chevreuil perturbe parfois le bon déroulement des battues traditionnelles aux sangliers, au plus grand dam des piqueurs, surtout quand les chiens à la créance douteuse se laissent aller au change et choisissent le délicieux fumet du prince des bois plutôt que les sentiments âcres des suidés. Il n'y a rien de plus convivial qu'une battue au chevreuil, tout le monde profite des festivités, les menées bien gorgées tournent en rond, passent et repassent, le petit perturbateur joue de mille ruses pour se déjouer des chiens, voire s'amuser avec eux tant il est confiant dans son art de se dérober. Tout chasseur sait que l'animal peut surgir à n'importe quel moment et n'importe où, c'est cela la magie de la chasse au chevreuil. Nous sommes bien loin des longues heures d'attente souvent ennuyeuses qu'impose la chasse au sanglier. Tous ces efforts font généralement le bonheur d'un seul et heureux élu qui, d'un tir esseulé, annonce soit la réussite avec l'arrêt des chiens soit la sortie du gibier de la traque avec une menée perdue pour tout le monde.

Aujourd'hui, il n'y aura aucun ostracisme et aucune avelléité à l'encontre du chevreuil car cette journée de chasse lui est exclusivement consacrée. Une fois le rond des consignes de sécurité avisé, le cahier de battues signé et les valeurs d'épargne et de tir annoncées, Emile, en tant que chef de battue, répartit rapidement les postes. Nous sommes une quinzaine de postés et sentons que les chasseurs locaux sont rompus à une discipline presque martiale, chacun connaît parfaitement son « pas » (poste en provençal). Patrice sera posté au pas du « *Palmier* » et votre serviteur au pas du « *Robinet* ».

Ces désignations cocasses de postes possèdent toujours une histoire drôle justifiant leur dénomination et c'est avec un sourire candide que nous en écoutons et acceptons les récits. Il y a vraiment une ambiance sympathique dans ces montagnes provençales, je ressens ici l'atmosphère de mes lectures si chères à Marcel PAGNOL, Jean PROAL ou à Marcel SCIPION. Puis, pour rester dans l'esprit pagnolesque, nos hôtes nous annoncent, sous un air de galéjade, que nos postes sont infaillibles. Ils nous garantissent un succès inconditionnel si nous sommes suffisamment adroits aujourd'hui.



La prédiction est telle que cette conviction devient une certitude mais comme dit le dicton : « *il ne faut jamais vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué* ». Patrice et moi prenons tout cela avec beaucoup de légèreté et dans la bonne humeur, que risquons-nous, un buisson creux ?... Peu importe, le principal c'est d'être là, dans ce cadre magnifique, perchés à quelques encablures de la grande bleue.

A 8h30 nous sommes en place au pied d'un petit mamelon. Les chiens, à peine lâchés, donnent aussitôt de la voix. Le chef de ligne nous avait prévenus que si les chiens venaient à chasser en crête, il y avait de fortes chances que la chasse descende sur l'un d'entre nous. Que Saint-Hubert l'entende !

Quelle joie d'entendre les « *ronflées* » menées tambour battant par les grands courants, cet instant magique où le Nemrod laisse son palpitant s'emballer au diapason des aboiements se rapprochant. Inconsciemment, le chasseur subit alors les effets d'une poussée d'adrénaline qui atteindra le seuil de son paroxysme à la vision furtive de l'animal en fuite. Plus la poursuite du chevreuil est longue, moins le cervidé laisse de sentiment et plus les chiens peuvent être pris à défaut. En vénerie, on considère que c'est une des chasses les plus difficiles qu'il soit et pourtant elle semble avoir été délaissée ou boudée par les grands chasseurs de ce monde qui lui ont toujours préféré le sanglier ou le cerf. Le chevreuil possède un véritable don : l'art de se faufiler discrètement et rapidement à travers la végétation. Durant sa fuite et en guise de pied de nez au chasseur, il laissera entrevoir son miroir hérissé de poils blancs, apparaissant et disparaissant dans les frondaisons au rythme de ses bonds successifs souples et légers. Il n'hésitera pas, d'un saut spectaculaire, à franchir une piste forestière. Si parfois le chevreuil se fait fusiller bêtement à l'arrêt, le gracieux cervidé se joue le plus souvent du chasseur distrait se faisant alors surprendre par son apparition inopinée. La vivacité de ses réactions sauve le petit cervidé qui, pour une seule pièce au tableau de chasse, affiche un nombre invouable de coups de carabine.

Patrice, posté un peu avant moi, vient de vérifier l'aisance diabolique de la « *cabre* » (surnom attribué au chevreuil sur un ton toujours légèrement péjoratif) à se jouer des hommes. Par deux fois mon ami avait tiré et manqué dans la matinée. La difficulté de la chasse en battue du chevreuil à l'aide de chiens grands courants est que le petit ongulé arrive souvent à grande allure et dans ces conditions les postés éprouvent une certaine difficulté à ajuster leur tir. Ce mode de chasse est généralement peu meurtrier, et les pétarades donnent un côté festif au déroulement de la traque, elles maintiennent en haleine tous les postés et réveillent les somnolents. Les coups de feu de mon ami m'avaient mis sur le qui-vive, exacerbant mon attention inutilement car les chevreuils manqués étaient malheureusement sortis de la traque.

Une heure plus tard, une autre menée semble descendre vers moi. Je me prépare à une action prompte et rapide car, dans de telles conditions, la rencontre ne laisse jamais le temps au chasseur de réfléchir. Le tir est instinctif et souvent aléatoire, il faut donc anticiper les événements pour avoir une petite chance de réussite, toute la différence se joue là en vérité.

Puis, un froissement de feuilles mortes et de branches brisées casse ma concentration, ce bruit attire toute mon attention, une forme grise surgit alors et traverse rapidement devant moi en suivant le thalweg, c'est un chevreuil lancé en pleine course. Au fil de son allure, je n'entraperçois parfois que sa tête, son dos et son miroir à travers les frondaisons, il semble prendre la direction d'un petit ravin qui débouche sur la traverse forestière.



Plus haut, les chiens hurlent de belle voix sur la piste chaude, malgré la rapidité de la menée, ils ont deux cents mètres de retard. Je me prépare à l'imminence d'un tir au saut de la piste, puis d'un seul coup, du coin de l'œil j'aperçois l'ongulé se ramassant sur ses 4 pattes pour se détendre et d'un bond prodigieux atterrir de l'autre côté de la piste. Je lâche alors mon coup de carabine au rebucher de la bête qui pénètre dans une chênaie. Au coup de feu, il me semble avoir vu l'animal légèrement

s'affaïsser, cette réaction signifierait-elle qu'il accusait ma balle ? Le doute me submerge... Quelques secondes plus tard les chiens arrivent et stoppent un instant leur quête à l'Anschluss puis reprennent à donner des coups de gueules pour s'arrêter à nouveau. Ce bref instant m'a paru interminable. Au même moment, une autre menée passe une trentaine de mètres au-dessus, j'entrevois le chevreuil poursuivi, c'est un chevrillard qui s'arrête une fraction de seconde avant de franchir la piste, puis les chiens reprennent sa voie, la poursuite redouble de fureur avec cette fois, me semble-t-il, les deux meutes de chiens collant aux fesses du jeune animal.

La première meute était sur la voie de mon chevreuil ; s'est-elle réellement arrêtée pour annoncer la mort du chevreuil que je venais de tirer et donc la fin de sa poursuite ou le rapprochement de ces deux différentes

pistes chaudes avait semé une confusion à un point tel que tous les chiens s'étaient regroupés en une seule et même meute pour suivre la voie du jeune chevreuil ? Les deux meutes ainsi rameutées continuent leur course effrénée à travers la colline, leurs voix s'estompent peu à peu au fur et à mesure que la menée s'éloigne pour disparaître définitivement quand ils basculent derrière le mamelon, puis le silence reprend ses

droits en même temps que mes doutes et incertitudes reviennent. Dix minutes s'écoulent avant que je vérifie l'Anschluss, situé à 44 mètres de mon poste. À ma grande surprise je trouve très peu de sang mais une immense tâche de poils répartie sur plus d'un mètre carré. Le contrôle effectué, je retourne aussitôt à mon poste quelque peu dubitatif. A la fin de la battue nous vérifierons plus en avant les indices de blessure, d'autant plus que ma petite chienne rouge de Bavière m'accompagne. Un contrôle de tir est toujours un excellent exercice pour un jeune chien en formation. Quand la fin de la battue est sonnée, j'attends Milou avec impatience. A son arrivée, je mets aussitôt ma chienne Norma sur la voie, suivant presque sans passion la piste relativement ensanglantée. Elle nous mène directement au chevreuil mort une cinquantaine de mètres plus loin. C'est une balle de cuisse, elle avait brisé le tibia droit à égale distance entre le fémur et le calcaneum. Un éclat de la balle lui avait ouvert le bas ventre libérant une partie de l'intestin grêle. A sa sortie, la balle lui avait transpercé l'autre jambe sans la fracturer, les artères fémorales de

chacune d'entre elles avaient été sectionnées provoquant ainsi une hémorragie majeure et une distance de fuite relativement faible. En bref, c'est une très bonne mauvaise balle. Je ne suis pas très fier car c'est ma sept centième pièce de grand gibier et je m'attendais à un meilleur résultat pour ce score mirifique aux chiffres ronds. Il s'en était fallu de peu pour que je manque ce chevreuil. Les dieux de la chasse étaient avec moi ce matin. Dans ce cas, ces quelques centimètres décisifs décidant de tout ou rien, prennent toutes leurs significations car la chance n'avait offert aucune grâce à cette chevrette tirée de raccroc. Cette action pour le moins mouvementée nous démontre que l'adage : « *la vie ne tient qu'à un fil* » est dans ce cas d'un réalisme déconcertant.



J'aurais tant aimé pour cette sept centième bête me remémorer, voire me recueillir un instant sur mon parcours cynégétique. Cette chevrette mal tirée me rappelle à l'humilité. Mon quarante troisième permis de chasse aboutit sur le tragique de cet instant qui me laisse une saveur mitigée alors que je souhaitais ce moment unique, parfait. Toutefois, ma petite amertume passée, je réalise que je suis seul à pouvoir apprécier

l'expérience de toutes mes aventures et émotions vécues durant ces longues années et si la futilité d'un chiffre flatteur peut enorgueillir un égo démesuré chez certains, je pense n'avoir jamais été atteint par la hantise du nombre. Il n'y a donc aucune vanité de ma part à tenir le compte de mes prises. Mes captures ont été toujours accompagnées de photographies et de notes prises au jour le jour. Elles constituent un trésor de renseignements, voire de statistiques sur la chasse en montagne et la poursuite du grand gibier en général, voire une pratique personnelle de l'art de la chasse que j'ai essayée de retranscrire ces dernières années dans quelques ouvrages spécialisés et divers articles.

La chasse rien n'est jamais défini, si la nature consent, l'homme ne peut que disposer. La quête du Graal est notre chimère, aussi la récolte de l'animal rêvé est souvent due au hasard d'une rencontre fortuite ou à la chance, mais elle sera toujours provoquée par une présence plus que conséquente sur le terrain.

Waidmanns' Heil !

Patrick ZABÉ

BATTUE À VINS-SUR-CARAMY DU 13 DÉCEMBRE 2020

Depuis maintenant quelques années nous organisons une grande battue sur le territoire de Vins-sur-Caramy. Cette année, crise sanitaire obligeant, nous ne pouvions pas regrouper autant de monde que les années précédentes. Nous avons donc décidé en accord avec le tout nouveau président de notre société de chasse Monsieur Nicolas ROUX et le président de notre association Vins/Brignoles pour la chasse aux sangliers Monsieur Roland MISTRE, d'inviter le groupe des chasseresses du sud-est emmenées par leur responsable Josyane BERLIOCCHI.

Tout en respectant strictement les consignes de sécurité, les participantes se sont retrouvées sur notre traditionnel lieu de rendez-vous « *le Carreau de la Mine* » aux premières lueurs du jour. Le temps fut vraiment de la partie, un peu frais certes, mais pas de vent et un superbe soleil.

Après un rapide, mais complet rappel des règles de sécurité et des règles sanitaires, toutes et tous sont allés se poster. Une jolie battue menée du début à la fin par la musique incessante des chiens. Malgré cela, aucun gibier au tableau mais pas mal de loupés, je pense que Saint Hubert n'était pas de notre côté ce jour-là.

Vers 13 heures, lorsque fut sonné la fin de la traque, nous nous sommes retrouvés au « *Jas dei Cassaire* » autour du verre de l'amitié et de quelques grillades succulentes, mais aussi de fabuleuses histoires de chasse qui ont enjolivé et animé notre fin d'après-midi, tout en respectant bien entendu, les consignes sanitaires.

Voilà le récit d'une magnifique journée de chasse commune et de partage comme on les aime.

Je tenais, au travers de cet article, remercier tous les chefs de ligne, les participants pour les féliciter du respect du suivi des consignes.

Amitiés cynégétiques.

Philippe ROUX



DROIT DE RÉPONSE

J'ai lu l'article publié par Monsieur ALBERTELLI sur la tribune libre du magazine n°24 du mois de novembre 2020.

Etant maire de Claviers, je ne peux laisser mépriser de la sorte mon village, ainsi que l'ensemble de mes conseillers municipaux, qui, s'ils sont d'accord sur un projet de délibération, n'iront pas contre leur conviction pour plaire à Monsieur ALBERTELLI. (4 membres du Conseil sur 15 sont chasseurs contrairement aux affirmations de Monsieur ALBERTELLI qui n'en compte que 2).

La dissolution de la société de chasse n'est du pouvoir ni du maire, ni du conseil municipal, c'est la raison pour laquelle une assemblée générale de celle-ci a été programmée le 31 juillet 2020. Sur 34 membres participants au vote, 25 ont voté en faveur de sa dissolution et 9 contre. Cette élection est incontestable et démontre le peu de soutien obtenu par Monsieur ALBERTELLI.

La réunion du conseil municipal évoquée par Monsieur ALBERTELLI s'est déroulée le 29 juin 2020, période hors COVID, d'autant plus que ce dernier y a participé avec d'autres administrés. Réunion qu'il cite dans son article en mentionnant d'ailleurs - et ça c'est une réalité, la seule dans cet article, - que j'ai argumenté en faveur de la création d'une régie municipale afin de réunifier les chasseurs de la commune, ce qu'il décrit comme une utopie, car effectivement lui et ses rares adeptes y sont défavorables : ils préfèrent chasser en petit comité, juste avec leurs amis qui, pour la plupart ne sont pas du village. Pour y parvenir, ils ont d'ailleurs exclu de nombreux Clavésiens lorsque le carnet de battue communal était partagé.

Quant à la rigueur du règlement de la régie communale, il est quasiment identique aux statuts de l'ancienne société de chasse que Monsieur ALBERTELLI avait approuvés en 2003 lorsqu'il présidait cette association. Ces statuts mentionnaient que la société de chasse n'autorisait qu'une équipe de battue sur le territoire. Seule a été ajoutée au règlement la superficie qualifiée d'énorme par ce dernier ; en fait il s'agit de posséder un hectare de terrain pour obtenir une carte en tant que propriétaire. Par ailleurs, des cartes journalières sont à disposition au prix de 10 euros par jour pour ceux qui sont désireux de chasser exceptionnellement sur la commune.

En effet, les magouilles d'avant ne sont plus une pratique actuelle.

- Les faveurs à la tête du client, non plus
- Le prix des cartes en fonction de la température, non plus
- Des cartes de propriétaires terriens à ceux qui ne le sont pas, non plus
- Les exclusions de chasseurs Clavésiens du carnet communal, non plus, etc

C'est pour toutes ces raisons et ces pratiques que j'ai proposé au conseil municipal de créer une régie municipale plus rigoureuse, mais également plus équitable. Il est à noter que le carnet de battue unique est toujours ouvert à tous les adhérents.

En ce qui concerne le nombre d'habitants du village, avant d'écrire un article, il est nécessaire d'en vérifier les sources. Claviers compte 718 habitants et non 660.

Pour conclure, les anciens du village que Monsieur ALBERTELLI prend à témoin parce qu'ils ne sont plus là ne lui accordaient pas plus de crédit que les chasseurs d'aujourd'hui.

Gérald PIERRUGUES
Maire de Claviers



S'équiper
Partager
Voyager
Rencontrer

NOUVELLES DATES
du 07 au 10 mai
2021

PARC DES EXPOSITIONS
L'ÎLE L'AUMÔNE
ALLÉE DES ÎLES ÉRIC TABARLY
78200 MANTES-LA-JOLIE

• Autoroute A13 sortie N°11 •

Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage

www.salondelachasse.com / +33 (0)1 34 78 98 94

UN RÊVE D'UNE VIE... SE RÉALISE

C'est incroyable pour ce chasseur de Grimaud, ce trophée exceptionnel de 117,70 points médaille d'or cotation ONF jamais tiré depuis 1979 à Saint-Julien-en-Beauchêne en forêt domaniale de Durbon dans les Hautes-Alpes!

La chasse avait très bien commencé avec une centaine de chamois qui se sont dérobés sur le versant opposé. On a donc poussé plus loin, et puis soudain, à 100 m, une chèvre exceptionnelle selon le guide, une médaille d'or mais elle était suivie de son chevreau alors hors de question de tirer.

Après cette émotion, petite pause casse-croûte dans ce magnifique cadre surplombant la commune de Lus-la-Croix-Haute sur la route Napoléon.

Ayant repris des forces, nous repartons pour une nouvelle ascension et là, nous voyons un petit groupe de boucs, on décide de les approcher à 217 m.

Bien calé, je fais feu sur l'un d'eux et il tombe! Quelle belle surprise en découvrant mon trophée :

10 cm d'écartement à la base régulier avec une hauteur de 28 cm régulier ce qui doit parler aux spécialistes du chamois dont je ne fais pas partie.

Je voudrais remercier mon patron Monsieur FLAGEUL qui m'a fait découvrir cette magnifique chasse en m'invitant depuis plusieurs années.

Un grand merci à Nicolas SAIVRE guide de chasse et responsable ONF ainsi qu'à toute son équipe.



DANIEL BLAES,
sociétaire à GRIMAUD

Auteur de plusieurs livres,
Dominique MATRAGLIA
vous propose ce nouvel ouvrage où
s'entremêlent souvenirs professionnels
et anecdotes croustillantes.

CONCOURS AFACCC SUR LAPIN

Le concours qui devait avoir lieu :
les 19, 20 et 21 février 2021
sur Carcès
est reporté
les 26, 27, 28
mars 2021



**POUR PLUS DE
RENSEIGNEMENTS**

VOUS POUVEZ CONTACTER

M. CHRISTOPHE OLIVERO 06.82.36.05.46



Nécrologie- Hommage

Jean-Guy REBUFFEL était né le 30 janvier 1961 à Draguignan. Enfant du terroir, parlant encore parfaitement la langue provençale, il était maraîcher et éleveur à La Roque-Esclapon.

Homme affable, actif et respecté, il exploitait la ferme familiale au pied du Mont LACHENS, aménagée pour accueillir des familles en chambres d'hôtes.

Passionné de nature, il aimait faire découvrir la faune et la flore qu'il connaissait admirablement bien. Il était très engagé dans la défense de la ruralité et du pastoralisme.

Avec l'association d'éleveurs de Canjuers dont il était membre, il menait un projet validé par « *le plan national loup* ».

Il était membre de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) du Var, et selon son président Sylvain AUDEMAR : « *C'était un pilier pour l'association, très sociable avec toujours de bonnes recommandations.* »

Secrétaire adjoint de la chambre d'agriculture du Var, il était également élu à la chambre d'agriculture Région Sud. Sa vie a été un investissement pour le monde agricole, mais aussi pour la vie locale de son village de La Roque-Esclapon.

Jean-Guy était également un chasseur chevronné. Passionné de chiens courants et de lièvres, il chassait ces derniers avec des Harriers de grande qualité.

Il siégeait au sein de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) et sa triple casquette d'agriculteur-éleveur-chasseur lui permettait d'avoir une vision juste et cohérente de tous les problèmes. Lors des années noires que nous avons connues concernant les dégâts de grand gibier aux cultures, il a toujours su tempérer les débats et apporter de la justesse dans des discussions souvent tendues. Sa parole était écoutée et c'était, pour la FDC83, un interlocuteur de grande qualité !

Il est décédé brutalement à l'aube de ses 60 ans d'un accident de la vie. La FDC83 présente ses plus sincères condoléances à tous ses proches avec une pensée toute particulière pour sa femme Isabelle et ses fils Justin et Jules.

Repose en paix l'ami !



Lauder POLI est né en Italie le 15 octobre 1930, il s'est éteint à quelques jours de ses 90 bougies.

Arrivé à l'âge de 2 mois en France avec ses parents qui fuyaient la dictature de Mussolini, la famille a vécu d'abord à Bandol puis s'est fixée à La Valette du Var pour l'activité de son père et n'a plus quitté cette ville.

Après sa scolarité, il a exercé essentiellement le métier de chauffeur-livreur pour plusieurs employeurs. Il s'est investi dans le milieu associatif pour le « *Rodo Valettois* » et la société de chasse « *La Perdrix* » dont il fut élu président pour la 1^{ère} fois en 1983 et réélu sans cesse jusqu'à son décès.

Il épousa Suzanne (Zaza pour les amis) en 1955 avec laquelle il a eu un fils Eric. Il a pu compter sur l'aide de sa fidèle épouse et d'Eric durant l'accomplissement des mandats de président surtout lors des permanences de validation des permis et de vente de cartes.

En bon président, il faisait preuve de sagesse, toujours à l'écoute et prêt à rendre service, mais il était également doté d'un fort caractère pour prendre une décision et la faire appliquer, il arbitrait les différents entre chasseurs d'une main de fer.

C'était un chasseur passionné par le petit gibier et la grive. Ses amis disaient de lui :

« *Il a un bon coup de fusil, elles ne l'ont pas belle si elles passent à portée.* »

La FDC83 présente à ses proches ses plus sincères condoléances !



Nécrologie - Hommage

Jean CORNIER dit « *Nono* » est né le 18 octobre 1931. C'était un homme qui avait le sens du dévouement et qui aimait rendre service. Il nous a quittés soudainement le mardi 29 Septembre 2020 à l'aube de ses 89 ans dans son domaine au milieu des pins et des très nombreux chevreuils qu'il abritait. Domaine où ses amis étaient toujours les bienvenus.

Enfant de la guerre, il apprit très vite le piégeage. Invité par des chasseurs, amis de ses parents, il découvrit la chasse qu'il pratiqua ensuite toute sa vie. Avec son frère Jacques de deux ans son cadet, ils étaient inséparables et c'est donc tout naturellement qu'ils ont chassé ensemble dès leur seize ans. Ils pratiquaient leur passion commune la plus grande partie de l'année dans le Var, dans la commune du Lavandou, là où Jacques est président de la société de chasse depuis plus de quinze ans.

Jean était également un homme très actif, il fut administrateur d'une chasse dans les Ardennes.

Il fonda avec son frère, en Hongrie, une société de chasse franco-hongroise « *Venatio Hungarica* » (traduction : trophée hongrois) En cette période encore sous l'occupation russe, le peuple hongrois était extrêmement démuné. C'est ainsi qu'il associa la chasse à l'aide humanitaire. Les Français qui partaient chasser en Hongrie apportaient en même temps des dons.

Il ne s'arrêta pas là et créa également une chasse au Québec. Territoire de prédilection des ours, cette espèce était majoritairement prélevée.

Président fondateur et président d'honneur d'Actéon, Jean CORNIER suivait toujours toutes les réunions et assemblées générales menées par l'actuel président Marc MEISSEL que ce soit dans le Gers ou à Issy-les-Moulineaux.

Il s'est beaucoup investi notamment pour faire venir des chasseurs de brocards et de grands cerfs dans les montagnes des Pyrénées.

Les obsèques de Jean CORNIER ont eu lieu le samedi 3 octobre 2020 en l'église de FAGET ABBATIAL son domaine familial qu'il aimait tant.

On ne l'oubliera pas !



Daniel CASTELLAN, entre terre et ciel

Dani, passionné pour ton terroir, impliqué dans de nombreuses activités, comme le rugby où tu fus membre du RCT par le passé ainsi qu'ancien président du club de la commune, tu fus aussi ancien membre actif de la société de chasse de Grimaud.

Tu étais, depuis ton plus jeune âge, un amoureux de la terre. Viticulteur, tu avais souhaité rester au contact avec la terre en exploitant le domaine familial. Une de tes passions était la chasse.

Tu adorais la chasse à la bécasse avec ton chien « *Marley* », et tu laissais volontiers ton poste à tes amis lors du passage des grives.

Tu avais rejoint l'équipe de chasse au sanglier dès le permis en poche et c'est avec cette même équipe que tu as tué ton dernier sanglier début janvier.

Nous pleurons aujourd'hui la perte d'un ami d'une grande générosité, parti bien trop tôt, 56 ans à peine.

Adieu Dani et merci pour tout ce que tu as partagé avec nous.

Tes amis chasseurs





Fédération Départementale des Chasseurs
du Var (83)

Le changement d'heure d'été a été appliqué.

La chasse est autorisée de jour, c'est-à-dire 1h avant l'heure légale de lever du soleil et 1h après son coucher au chef lieu du département.

Pour le gibier d'eau chassé à la passée, c'est 2h avant l'heure légale de lever du soleil et 2h après son coucher.

Domaine de Villonne

Var (83). Domaine la Villonne, Sant-Maximin

Chasse à la journée ou à la demi-journée sur un territoire clôturé et plat. Faisans et perdreaux de l'ouverture à la fermeture générale.

Fusils limités. Entraînement des chiens en inter-saison. Avantages pour groupes et CE.

Abonnement saison. Tél. 06.09.44.48.50

Chasse d'exception Camargue

480 ha zones humides. Canards de haut vol, gibier d'eau naturel. Tableaux non limités. Excellent rapport qualité/prix : 500 €/journée repas inclus.

Ambiance conviviale, grand moment de plaisir.

Tél : 06.19.58.48.84

Site : www.chasse-du-domaine-de-canavere.com

Élevages de gibiers « Les Châtaigniers »

Lapins de garenne pure souche repris en parc sur herbe. Qualité extra. Repeuplement et adaptation garantis. Livraison France entière.

Documentation sur demande au 06 82 28 12 19 et sur notre site : www.elevagedeschataigniers.fr

	FORFAIT ANNONCE SIMPLE	15 €
	FORFAIT ANNONCE AVEC UNE IMAGE	30 €
	FORFAIT ANNONCE NON CADREE	50 €
	FORFAIT ANNONCE ENCADREE AVEC UNE IMAGE	80 €
	LES ANNONCES NON COMMERCIALES SONT GRATUITES (VOLS, DISPARITIONS ET DONS DE CHIEN)	

HEURES LÉGALES DE LEVER ET DE COUCHER DU SOLEIL A TOULON

MARS				Avril				Mai			
L	1	7:12	18:25	J	1	7:18	20:02	S	1	6:29	20:37
M	2	7:10	18:26	V	2	7:16	20:03	D	2	6:28	20:38
M	3	7:08	18:27	S	3	7:14	20:05	L	3	6:26	20:39
J	4	7:07	18:29	D	4	7:12	20:06	M	4	6:25	20:41
V	5	7:05	18:30	L	5	7:11	20:07	M	5	6:24	20:42
S	6	7:03	18:31	M	6	7:09	20:08	J	6	6:23	20:43
D	7	7:02	18:32	M	7	7:07	20:09	V	7	6:21	20:44
L	8	7:00	18:34	J	8	7:05	20:10	S	8	6:20	20:45
M	9	6:58	18:35	V	9	7:04	20:12	D	9	6:19	20:46
M	10	6:56	18:36	S	10	7:02	20:13	L	10	6:18	20:47
J	11	6:55	18:37	D	11	7:00	20:14	M	11	6:16	20:48
V	12	6:53	18:39	L	12	6:59	20:15	M	12	6:15	20:50
S	13	6:51	18:40	M	13	6:57	20:16	J	13	6:14	20:51
D	14	6:50	18:41	M	14	6:55	20:17	V	14	6:13	20:52
L	15	6:48	18:42	J	15	6:54	20:19	S	15	6:12	20:53
M	16	6:46	18:43	V	16	6:52	20:20	D	16	6:11	20:54
M	17	6:44	18:45	S	17	6:50	20:21	L	17	6:10	20:55
J	18	6:42	18:46	D	18	6:49	20:22	M	18	6:09	20:56
V	19	6:41	18:47	L	19	6:47	20:23	M	19	6:08	20:57
S	20	6:39	18:48	M	20	6:46	20:24	J	20	6:07	20:58
D	21	6:37	18:49	M	21	6:44	20:26	V	21	6:06	20:59
L	22	6:35	18:51	J	22	6:42	20:27	S	22	6:06	21:00
M	23	6:34	18:52	V	23	6:41	20:28	D	23	6:05	21:01
M	24	6:32	18:53	S	24	6:39	20:29	L	24	6:04	21:02
J	25	6:30	18:54	D	25	6:38	20:30	M	25	6:03	21:03
V	26	6:28	18:55	L	26	6:36	20:31	M	26	6:02	21:04
S	27	6:26	18:56	M	27	6:35	20:33	J	27	6:02	21:05
D	28	7:25	19:58	M	28	6:33	20:34	V	28	6:01	21:05
L	29	7:23	19:59	J	29	6:32	20:35	S	29	6:01	21:06
M	30	7:21	20:00	V	30	6:31	20:36	D	30	6:00	21:07
M	31	7:19	20:01					L	31	5:59	21:08

HERBIN

FABRICANT DE CLÔTURES ÉLECTRIQUES

DÉPÔT DE CARCÈS

ZA Les Praderies - 83570 CARCÈS

Tél. 06 73 69 36 17

www.clotures-herbin.fr

www.clotures-electriques.com





NOUVELLE SAISON CYNÉGÉTIQUE

TOUT POUR LA CHASSE
VENTE - DEPOTS
REGLAGE
REPARATION
ACCESSOIRES

www.armurerie-paca.com

Rte des Vernèdes
 Puget sur Argens
 Tél. : 04.94.96.92.06








LE SPÉCIALISTE AUTOS ET MOTOS ANCIENNES DEPUIS 1967








Accueil Rapidité Prix Simplicité

Hervé Clavel
 courtier d'assurances

Tél. 04 72 66 37 00

Ma **voiture pour la chasse**, Hervé Clavel

il l'assure !



+ de **190 000**
 véhicules secondaires assurés

DEVIS ET SOUSCRIPTION EN LIGNE
www.assurancesclavel.com

AUTOS & MOTOS	AUTOS & MOTOS	AUTOS & MOTOS	AUTOS & MOTOS	AUTOS & MOTOS	AUTOS & MOTOS
40 ans et +	30 à 39 ans	25 à 29 ans	20 à 24 ans	15 à 19 ans	12 à 14 ans
40€	55€	71€	87€	133€	175€
AUTOS & MOTOS	Tarifs frais inclus annuels, au liers en usage privé et conduite exclusive (Nos tarifs sont soumis à conditions)				MOTOS JUSQU'À 125CM3
10 et 11 ans	7 bis quai des Etroits - 69321 Lyon Cedex 05				10 À 14 ans
190€	N° ORIAS 13 003 341 - Site web : www.orias.fr				-30%

AVEC **DECATHLON**

TOUJOURS DES SOLUTIONS

SOLOGNAC
RESISTANT LEAD

Si ouverture du magasin autorisée
 Ouvert de 9h à 18h00
 Du lundi au Samedi

Sinon RDV sur DECATHLON.FR

NOUVEAU RETRAIT DRIVE

Tél. 04.98.12.71.71

Z.I La Palud 83600 Fréjus

